Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE DANS LE CANTON DE VAUD

Le DFJ se réorganise et désigne un coordinateur pour EVM

Le DFJ a entrepris la réorganisation structurelle de l'enseignement obligatoire dans le canton de Vaud. Une direction générale sera créée et le poste mis au concours très prochainement. En outre, la cheffe du DFJ a décidé de mettre sur pied une unité de coordination de la mise en ?uvre d'EVM avec effet immédiat. Elle a désigné à sa tête un délégué à la mise en ?uvre en la personne de Monsieur Philippe Martinet.

Suite à un audit du Service de l'enseignement enfantin, primaire et secondaire (SENEPS), le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) a entamé la réorganisation de ce service. A cette fin, et avec l'accord du Conseil d'Etat, le DFJ a décidé de créer un poste de directrice générale, ou directeur général, qui sera mis au concours très prochainement. Dès l'entrée en fonction de cette personne, la structuration définitive du service et la réalisation progressive pourront commencer et s'étendront sur quelques mois.

Par ailleurs, dans le cadre d'un autre audit sur la réalisation de la réforme scolaire vaudoise, le DFJ a choisi de mettre immédiatement sur pied une unité de coordination de la mise en ?uvre d'EVM. Cette nouvelle entité sera intégrée au sein du SENEPS et, pour l'essentiel, bénéficiera d'une redistribution des forces de travail au sein du département. La durée de vie de cette unité sera de deux à trois ans, soit le temps nécessaire pour mener à bien la mise en ?uvre d'EVM.

Le DFJ a confié la responsabilité de cette unité à M. Philippe Martinet, né en 1958, qui est ainsi détaché de son poste d'enseignant à l'Ecole normale de Lausanne. A la tête de la Société pédagogique vaudoise (SPV) pendant dix ans, cet ancien maître de prim' sup', député Vert au Grand Conseil depuis 1998, est également titulaire d'un mastère en administration publique de l'IDHEAP.

La mission principale de cette unité est de coordonner la mise en ?uvre d'EVM dans la scolarité obligatoire et d'établir les liens nécessaires avec les autres services concernés par les innovations légitimées par le peuple en 1996. Il s'agit surtout de renforcer l'implantation de ces dernières auprès des acteurs et partenaires externes, ainsi que de recentrer les pratiques pédagogiques. Relativement à EVM, l'unité devra enfin renforcer la communication réciproque à tous les niveaux, tant sur la forme que sur le fond.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 août 2000

Francine Jeanprêtre, cheffe du DFJ, 021/ 316 63 00 (entre 16 h et 17h) Philippe Martinet, délégué à la mise en ?uvre d'EVM, 076/ 368 10 41